

Championnat de France VTT

XCO/XCR

Pour les coureurs postulants au championnat de France XCO VTT la participation au championnat régional est souhaitable. Elle est obligatoire pour postuler au relais des comités.

La sélection des 4 coureurs pour le relais tiendra compte des résultats obtenus sur les épreuves nationales de l'année ainsi que sur le championnat régional. La sélection sera composée d'une cadette, un cadet, une junior et un junior.

En cas de performances similaires l'explosivité de l'athlète (temps au tour sur des épreuves communes) pourra être pris en compte pour la sélection.

La sélection sera effectuée par le CTS avec la concertation de l'équipe technique régionale.

Sélection TFJV 2021

L'ensemble des épreuves TRJV sont supports à la qualification des 24 pilotes de l'équipe (6 garçons – 2 filles dans les catégories benjamin-minime-cadet) au TFJV.

A l'issue de l'ensemble des TRJV et du TIJV, il est retenu pour chaque pilote :

- Les résultats en cross moins plus mauvais résultat (1 joker)
- Les résultats en DH moins plus mauvais résultat (1 joker),
- Les résultats en Trial moins plus mauvais résultat (1 joker),

Si la crise sanitaire contraint l'annulation d'épreuves en nombres importants, la sélection sera faite avec la suppression des jokers.



CHAMPIONNAT DE BOURGOGNE FRANCHE- COMTE VTT XC

EPREUVE

DIMANCHE 13 juin 2021

REGLEMENT

DEFINITION :

La Championnat de Bourgogne Franche-Comté VTT XC est organisé par le Club VTT Massif Jura aux Rousses. Les organisateurs et les participants sont tenus de connaître et respecter le présent règlement.

PARTICIPATION :

Le Championnat de Bourgogne Franche-Comté VTT XC est ouvert aux licenciés FFC du comité Bourgogne Franche-Comté des catégories cadet à masters.

L'épreuve est ouverte aux catégories Poussin , Pupille , Benjamin, Minime sans attribution de maillot de Champion.

CATEGORIES / HORAIRES

- Cadets. 12h00
- Minime H/F 9h30
- Benjamin H/F 10h30
- Pupilles Poussins 11h15

Remise des Prix Catégories : Poussin / Pupille/ Benjamin / Minime 13h00

- Juniors 13h30
- Masters 3 et + 13h30 + 2 mn)
- Dame (Cadette/Junior/dame) 13h30 + 4 mn)

- Espoirs / Seniors / Masters 1 et 2. 15h00

Remise des prix et attribution Maillot autres catégories



CLASSEMENTS :

Les classements complets de l'épreuve devront parvenir au comité régional et au responsable des classements (daniel.martin50@wanadoo.fr) au plus tard le mardi suivant l'épreuve.
(Envoi effectué par l'arbitre responsable de la journée) Ils seront disponibles sur le site du comité

CIRCUIT/ SECURITE :

Les circuits et temps de course devront être conformes à la réglementation fédérale. Les participants devront respecter les règles de sécurité en vigueur (port du casque)

MISE EN GRILLE :

La mise en grille sera établie de la façon suivante :

- en premier le champion régional en titre sur la catégorie
- ensuite en fonction du ranking connu la semaine précédent l'épreuve.

Ce dernier sera figé à l'issue de l'inscription Cicleweb. Tout coureur inscrit après cette date sera automatiquement placé en fin de grille, et ce, quelque soit son ranking, ou son palmarès ...

DROIT D'ENGAGEMENT :

Engagement sur le site CICLEWEB sans avance financière du club (3 jours avant la course).

Les coureurs inscrits sur le listing CICLEWEB paieront leur engagement à l'émargement.

- Montant de l'engagement 13€ (10€ pour les cadets/cadettes).

Pour l'ensemble des épreuves : **Majoration si inscription sur place le jour de la course.**

- Montant de l'engagement sur place 17€ pour toutes les adultes, 14€ cadet, 9€ minime.

ATTRIBUTION MAILLOT DE CHAMPION (à partir de la catégorie cadet) :

Les règles appliquées pour autoriser la remise du maillot de Champion sont les suivantes:

Catégorie Homme :

Minimum de 5 coureurs dans chaque catégorie présente sur la ligne de départ

Si le quota n'est pas atteint, dès le départ, le coureur peut demander à concourir dans la catégorie immédiatement inférieure

Si le quota n'est pas atteint, le coureur concourt dans la catégorie immédiatement inférieure ou plus, jusqu'à obtenir le minimum de 5 coureurs.

Catégorie Femme :

Minimum de 3 coureurs dans chaque catégorie présents sur la ligne de départ

Une dérogation sera accordée sur ce point pour les catégories féminines en fonction de leur représentativité.



DOTATION / GRILLES DE PRIX :

L'organisateur a libre choix de sa remise de prix.

La remise des maillots est prise en charge par le Comité régional et la CRVTT

COUPE DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE VTT XC 2021

EPREUVES

- Dimanche 7 mars : Uchizy + jeunes (PassePartout VTT Mâcon) **4 JUILLET**
- Dimanche 28 mars Vesoul+ jeunes (VESOUL VTT)**REPORTE**
- Dimanche 4 avril : Givry + jeunes (VTT GIVRY)**ANNULE**
- Dimanche 18 avril : + jeunes (LE CREUSOT)
- Dimanche 2 mai : Pont Roide+ jeunes (AC RUDIPONTAINE)**ANNULE**
- Dimanche 16 mai : Dole + jeunes (ACDTR)
- Dimanche 23 mai : Beaucourt + jeunes (Passion VTT Beaucourt)
- Dimanche 5 septembre : Mesvres + jeunes (Mesvrin VTT)
- Dimanche 12 septembre +jeunes (SCOD)
- Dimanche 19 septembre: Dole + jeunes (VC Dole)

REGLEMENT

DEFINITION :

La Coupe de Bourgogne Franche-Comté VTT XC est une organisation de la commission régionale de VTT, les organisateurs et les participants sont tenus de connaître et respecter le présent règlement.

PARTICIPATION :

Les manches de la Coupe de Bourgogne Franche-Comté VTT XC sont ouvertes aux licenciés FFC toutes catégories. L'organisateur peut ouvrir sa course aux non licenciés titulaires d'un certificat médical et d'une carte à la journée.

CATEGORIES :

Circuit type XCO avec 4 départs différents

- Cadets (11h30)
- Masters 2 à 6 (13h00)
- Cadettes / Juniors fille / Dames (13h05)
- Espoirs / Seniors / Masters 1 et / Juniors (14h30)
- Jeunes (à partir de 9h30)

CLASSEMENTS :

A l'issue de chaque manche, les points suivants seront attribués : 150, 147, 144

Le Championnat de Bourgogne Franche Comté en plus de permettre de décerner le titre de Champion de Bourgogne de la discipline sera compté comme une manche à part entière de Coupe de Bourgogne Franche Comté VTT XC.

Le classement final sera calculé sur les meilleurs résultats (1 joker)

La dernière manche aura un coefficient 1.5

En cas d'égalité, la place réalisée à la finale départagera les coureurs.

Les classements complets de l'épreuve devront parvenir au comité régional et au responsable des classements provisoires (daniel.martin50@wanadoo.fr) au plus tard le mardi suivant l'épreuve. (Envoi effectué par l'arbitre responsable de la journée) Ils seront disponibles sur le site du comité ainsi que le classement général provisoire.

Présence obligatoire sur la finale pour recevoir son prix.

La remise des prix de la Coupe de Bourgogne Franche-Comté VTT XC sera effectuée lors de la finale.

CIRCUIT/ SECURITE :

Le parcours de l'épreuve de cross-country format olympique devra être long d'environ 5 km (à partir de la catégorie Cadet), et devra présenter une variété de terrains capables de mettre en valeur les qualités athlétiques et techniques des participants.

Les organisateurs veilleront à faire une zone de départ pour la mise en grille en dehors du circuit.

Le temps de course du premier coureur des catégories suivantes doit se situer dans une fourchette de temps tel que :

Cadet/Cadette /Junior F 0h45 1h00

Junior Homme/ Master / Femme 1h15 1h30

Elite Homme /Master1 1h20 1h40

Le port d'un casque rigide, avec la jugulaire attachée, est obligatoire pendant toute la durée de l'épreuve.

PLAQUE :

L'organisateur devra utiliser le jeu de plaques fourni par la CR VTT. Il devra aussi remplir le fichier de suivi de ces plaques.

Série plaques par catégories :

De 1 à 99	Poussins
De 100 à199	Pupilles
De 200 à 350	Benjamins
De 400 à 550	Minimes
De 600 à 749	Cadet
De 750 à 780	Cadette
De 850 à 870	Junior D
De 900 à 920	Dame
De 1000 à 1100	Masters 2 3 4 5 6
De 2000 à 2110	Espoir H / sénior H / Masters 1
De 3000 à 3060	Junior H

Chaque coureur se verra attribuer un numéro et une plaque pour la saison. Il devra la présenter impérativement à chaque inscription. Une participation de 3€ sera demandée lors de la remise de cette plaque.

Une plaque vierge sera utilisée en cas d'oubli de la plaque attribuée et le numéro du coureur sera inscrit avec un gros marqueur par l'organisateur. La plaque sera obligatoire et vendue 10€.

Attribution des plaques :

Suivre l'ordre établi dans le règlement. Prendre les plaques en suivant. Ne pas attribuer un second numéro à un coureur qui a déjà couru. Rechercher le numéro du coureur sur le listing reçu le jeudi avant la course. En cas de doute, contacter le Président du Jury.

MISE EN GRILLE :

Après appel, suivant classement général provisoire de la Coupe de Bourgogne Franche-Comté XC pour les préinscrits. **Les inscrits sur place seront mis en fond de grille.**

1^{er} épreuve tirage au sort.

Les coureurs de notoriété de niveau national (points UCI) seront réintégrés sur les grilles après demande auprès du président du corps arbitral lors de l'émargement du coureur s'ils sont pré-inscrits (sauf pour la 1^{ère} manche : tirage au sort)

Concernant la course Juniors Hommes, Espoirs Hommes, Séniors et Master 1et 2 chaque ligne, pour les préinscrits, sera composée de 4 Juniors Hommes suivant le classement général provisoire de la Coupe de Bourgogne Franche-Comté XC Junior Homme et 6 Espoirs Hommes, Seniors et Master 1et 2 selon le classement général provisoire de la Coupe de Bourgogne Franche-Comté XC Espoirs Hommes, Seniors et Master 1 et 2.

Sur-classement :

Tout sur-classement dans la catégorie supérieure doit être soumis au CTS et recevoir son aval par écrit.

DROIT D'ENGAGEMENT :

Engagement sur le site CICLEWEB (3 jours avant la course).

Les coureurs inscrits sur le listing CICLEWEB

- Montant de l'engagement 13€ (10€ pour les cadets/cadettes).(5€ minimales)

Pour l'ensemble des épreuves : **Majoration si inscription sur place le jour de la course.**

- Montant de l'engagement sur place 17€ pour les adultes, 14€ cadets, 9€ minimales

DOTATION / GRILLES DE PRIX :

La participation des concurrents aux cérémonies protocolaires à l'issue de chaque manche est obligatoire. En cas d'absence, le compétiteur ne percevra pas son prix.

L'organisateur a libre choix de sa remise de prix.

La commission régionale VTT récompensera le classement général à l'issue de la finale.

- Scratch Hommes : espoir/senior/M1/M2 310€ sur 5 (100/80/60/40/30)*
- Scratch Hommes: junior/M3/M4/M5/M6 200€ sur 5 (70/50/40/25/15)*
- Scratch Dames : espoir/senior 240€ sur 3 (100/80/60)*
- Scratch Junior Dames: 160€ sur 3 (70/50/40)*
- Cadets /Cadettes : Recompenses Lots*



COUPE DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE VTT Enduro 2021

EPREUVES

- Dimanche 11 Avril: MANDEURE/ MVS
- Dimanche 25 Avril: BELFORT/ ACTB
- Dimanche 29 Août : GIROMAGNY / bike club giromagny
- Dimanche 26 Septembre : CONLIEGE/ VTT Conliège

REGLEMENT

1. DEFINITION

Les épreuves d'enduro sont des compétitions d'enduro VTT qui se courent en individuel. Le but de cette compétition est de permettre aux participants de parcourir durant un jour ou deux jours, un nombre défini de descentes (spéciales) avec comme seul adversaire le chronomètre.

L'objectif est de proposer aux concurrents la possibilité de rouler sur des parcours complets alliant technique et physique (parcours avec une majorité de sections descendantes et des parties de pédalage).

Le fait de participer à la compétition implique l'acceptation pure et simple du présent règlement dans son intégralité.

Le règlement pourra être consulté sur le site du Comité régional www.ffc-bfc.fr

2. ORGANISATION, DATES, LIEUX

Ces épreuves devront être inscrites au calendrier régional Bourgogne Franche Comté FFC.
Les droits sont fixés à 450€ par épreuve.

3. CONDITIONS DE PARTICIPATION

Les épreuves sont ouvertes à tous les compétiteurs et compétitrices licenciés à la FFC.

Pour pouvoir prendre le départ, les concurrents doivent être en conformité avec les critères suivants :

- s'être acquitté des droits d'inscription
- se conformer au présent règlement
- se conformer à l'équipement obligatoire
- présenter lors du retrait des dossards les documents obligatoires
- être âgé au minimum de 15 ans (année de naissance faisant foi)

L'organisation se réserve le droit de refuser l'inscription de concurrents. Dans ce cas, le concurrent se verra remboursé ses frais d'engagement et ne pourra participer à l'épreuve.

Le nombre maximum de participants sur chaque épreuve sera communiqué par chaque organisateur et sur le site du Comité régional www.ffc-bfc.fr



4. CATEGORIES

Les catégories participantes sont les suivantes :

- Dames 15 ans et plus.
- Cadets / Juniors 15 à 18 ans.
- Hommes 19 à 39 ans.
- Master 40 ans et plus.

Seule l'année de naissance est prise en compte pour l'affectation des participants dans leur catégorie.
Il n'y a pas de catégorie matériel.

5. PARCOURS / LIAISONS

Les parcours adopteront un profil spécifique (70 à 80% de descentes / 20 à 30% de sections physiques ou montantes). Ils seront matérialisés par des rubalises, des portes ou couloir de rubalises. Si le pilote sort accidentellement ou non du tracé, il devra reprendre le parcours au lieu exact de sa sortie sous peine de pénalité.

Le non-respect de l'intégralité du parcours, la prise de raccourcis ou utilisation de tout autre moyen déloyal pour obtenir un avantage à l'encontre des autres concurrents, entraînera des sanctions pouvant aller jusqu'à la mise hors course du participant ; ces sanctions seront décidées par le collège des commissaires selon la gravité de l'acte.

Les concurrents devront franchir la ligne d'arrivée avec leur vélo.

6. INSCRIPTIONS

Un quota de 70 places sera réservé aux coureurs régionaux.

Les inscriptions devront être effectuées au maxi avant le jeudi précédant l'épreuve. Sur place, l'inscription sera majorée.

7. ANNULATION, REMBOURSEMENT

Tout engagement est ferme et définitif. Aucun remboursement ne sera effectué, sauf sur présentation d'un certificat médical. La demande doit être effectuée auprès de l'organisateur au minimum huit jours avant la course. L'organisateur sera seul juge.

Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit sans que l'organisateur ne soit informé. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

8. MATERIEL

Les compétiteurs sont seuls responsables de la conformité aux normes en vigueur, des matériels qu'ils utilisent ainsi que de leur entretien. Sont autorisés à se présenter au départ de l'enduro, les pilotes équipés de VTT avec des roues de 26, 27,5 29 pouces dont les extrémités du cintre ont été préalablement bouchées.

Sur chaque épreuve, les concurrents doivent utiliser qu'un seul vélo durant toute la compétition.

9. EQUIPEMENT



Le port du casque à mentonnière, monobloc ou détachable homologué CE, des gants longs, des genouillères, d'une protection dorsale (CE) ou d'un sac à dos avec protection dorsale homologué CE sont obligatoires en spéciale. Il est vivement conseillé de porter des coudières.

Lors des liaisons effectuées en VTT, le port du casque à mentonnière, monobloc ou détachable, homologué CE est obligatoire. Il est vivement conseillé de porter des genouillères, gants longs, une protection dorsale (CE) ou un sac à dos avec protection dorsale homologuée CE et des coudières.

Il est interdit de transporter un second casque sur l'ensemble du parcours.

L'utilisation des caméras embarquées sont interdites en course.

10. PENALITE

En fonction du non-respect des critères détaillés ci-dessous, les pilotes pourront se voir pénaliser dans les conditions suivantes :

Changement de cadre, de fourche, de bras arrière et de roues 5 minutes si le collège des arbitres est prévenu et mise hors course dans le cas contraire

Plaque de guidon ou dossard non porté 5 minutes

Non-respect du parcours balisé de 30 secondes minimum à la mise hors course

Assistance extérieure en dehors des zones prévues à cet effet (seul l'entraide entre pilote est autorisée en main d'œuvre et outils) Mise hors course

Présentation au départ sans les protections obligatoires Refus du départ

Retard au départ Refus du départ, temps de pénalité ou Mise hors course

Non-respect de l'équipement obligatoire en spéciale Mise hors course

Non port du casque en liaison Temps de pénalité à la mise hors course

11. CLASSEMENT

Classement par épreuve :

Les résultats seront disponibles après chaque épreuve sur le site du Comité régional

Classement général de la coupe de Bourgogne Franche-Comté:

Un classement provisoire sera établi après chaque journée de course. Il s'obtiendra en additionnant les points obtenus à l'issue de chaque épreuve. Le classement général s'effectuera sur les 4 meilleurs résultats le moins bon résultat servant de joker. En cas d'égalité c'est le classement de la dernière manche qui permettra de départager les pilotes.

Il sera disponible après chaque épreuve sur le site du Comité régional www.ffc-bfc.fr

Les points seront attribués suivant la grille ci-jointe :150, 147, 144...

L'arbitre de l'épreuve doit transmettre les résultats au comité régional et à la personne qui gère le classement provisoire (fabienbalizet@gmail.com) au plus tard le mardi qui suit l'épreuve

12. RECOMPENSES, REMISE DE PRIX

Chaque organisateur réalise sa remise de récompenses comme il le souhaite.

A l'issue de la dernière course sera effectuée la remise des prix du classement général assurée par le comité régional. Seuls les coureurs présents lors de la finale seront récompensés.

La grille de prix est la suivante

- * *Catégorie Hommes 19 à 39 ans : 310€ sur 5 (100/80/60/40/30)*
- * *Catégorie Dames 15ans et + : 185€ sur 3 (100/55/30)*
- * *Catégorie Cadet/Junior 15 à 18 ans : 310€ sur 5 (100/80/60/40/30)*
- * *Catégorie Masters 40ans et + : 150 sur 5 (46/38/30/22/14)*



REGLEMENT Coupe DH Jeunes

/ Classement filles et garçons par catégorie – Grille de points :

Selon la grille de points en vigueur, 150 pts au 1°, 147 au 2°, 144 au 3° ...

Points « du dernier » aux pilotes contraints à l'abandon, après avoir pris le départ de l'épreuve en question.

LA DESCENTE (DH)

Ports des protections : en plus des protections de haut de corps habituelles (*casque intégral homologué CE jugulaire non amovible, protections dorsale, coudières, maillot manches longues et gants longs*) et afin d'éviter toute erreur d'interprétation, seront autorisés à prendre le départ les coureurs équipés de genouillères + tenue longue (pantalons, jambières) **et** les coureurs équipés de short + genouillères + protège-tibias (couverture intégrale du tibia).

Les caméras sont autorisées en reconnaissance, à condition d'être fixées sur la visière du casque de manière amovible. Les fixations permanentes en métal pour attacher la caméra au casque sont interdites, le ruban adhésif et le velcro sont autorisés. Les caméras sont interdites en compétition, que ce soit lors des manches de qualification ou de placement ou lors des manches finales.

Matériel :

Les compétiteurs sont seuls responsables de la conformité aux normes en vigueur, des matériels qu'ils utilisent ainsi que de leur entretien. Sont autorisés à se présenter au départ de la descente, les pilotes équipés de VTT avec des roues de 26, 27,5 29 pouces de type DH ou autres dont les extrémités du cintre ont été préalablement bouchées.

Une descente de reconnaissance à vélo minimum obligatoire, accompagnée si possible des éducateurs (avec les équipements de protection).

2 descentes chronométrées. A la meilleure des 2 manches.

Plaques cadres :

L'organisateur devra utiliser le jeu de plaques fourni par la CR VTT. Il devra aussi remplir le fichier de suivi de ces plaques

Série plaques par catégories :

De 1 à 99	Poussins
De 100 à 199	Pupilles
De 200 à 350	Benjamins
De 400 à 550	Minimes
De 600 à 750	Cadets
De 800 à 830	Cadettes

Chaque coureur se verra attribuer un numéro et une plaque pour la saison. Il devra la présenter impérativement à chaque inscription. Une participation de 3€ sera demandée lors de la remise de cette plaque.

Chaque organisateur réalise sa remise de récompenses comme il le souhaite.

A l'issue de la dernière course sera effectuée la remise des prix du classement général assurée par la CRVTT. Seuls les coureurs présents lors de la finale seront récompensés.



REGLEMENT TRJV / TIJV 2020

A / GENERALITES

1/ Nombre d'épreuves :

Sont organisées au travers des TRJV et TIJV au minimum et dans la mesure du possible 3 ou 4 épreuves par discipline (Cross, Descente, Trial), pour les poussins-pupilles-benjamins-minimes-cadets et sur la période d'avril à juin-juillet.

Les épreuves tout au long de la saison seront effectuées avec le même vélo sauf cas de force majeure et soumis à autorisation du président du jury de la ou les journées de compétition.

Calendrier :

° 21/03/2021	PASSE PARTOUT MACON (Blanot)	XC /DH ANNULE
° 05/04/2021	PULSION VTT	XC/ DH
° 18/04/2021	VTT ORGELET (Bellecin)	XC/ TR
° 09/05/2021	UC MOREZ (Morbier)	XC /DH
° 06/06/2021	VC DOLOIS (Dole)	XC /TR
° 19/06/2021	BC GIROMAGNY (Girromagny)	XC /TR

2/ Epreuves par TRJV / TIJV :

Les **TRJV** sont organisés sur une journée comprenant 2 épreuves.

Le TIJV se déroule sur 2 jours et comprend les 3 épreuves distinctes.

Il fait l'objet d'un classement scratch, et la remise des prix s'effectue à l'issue de l'épreuve, indépendamment de la qualification au TFJV.

Concernant spécifiquement la qualification au TFJV, le TIJV s'il est organisé en Bourgogne Franche-Comté, donne lieu à attribution de points aux benjamins-minimes-cadets, après que ceux-ci aient été « reclassés entre Bourguignons Franc-Comtois », selon la grille de points en vigueur (voir ci-dessous).

En cas de TIJV organisé par un autre comité régional, la commission technique régionale décide de quelle manière ce TIJV doit entrer en compte dans la qualification au TFJV.

La participation au TIJV est obligatoire pour être sélectionné au TFJV mais le joker peut être utilisé en cas de mauvais résultat.

En cas d'exæquo, le classement général du TIJV servira pour départager les concurrents.

Le déplacement des coureurs est à la charge des clubs.

3/ Classement scratch filles/garçons par catégorie, pour les 3 disciplines – Grille de points :

Selon la grille de points en vigueur, 150 pts au 1°, 147 au 2°, 144 au 3° ...

Points « du dernier » aux pilotes contraints à l'abandon, après avoir pris le départ de l'épreuve en question.

Les coureurs qui quittent l'épreuve ou qui ne prennent pas le départ doivent avertir le directeur de course.

4/ Les épreuves :

LE CROSS (XC)

Course départ en ligne

: Mise en grille : tirage au sort lors de la 1ère manche, puis fonction du classement scratch provisoire à partir de la 2ème manche.

Les inscrits sur place seront mis en fond de grille.

L'organisateur doit mettre en place un site de départ afin de mettre 8 à 10 coureurs par ligne.

Départ un pied au sol obligatoire.

Une zone technique, à organiser à proximité de la ligne de départ-arrivée, pour les réparations, avec assistance possible ; pas d'assistance le long du parcours en dehors de cette zone.

LE TRIAL

L'organisateur se doit de trouver les arbitres dans son club ou autres avant l'épreuve du jour

L'épreuve de trial comportera 4 zones Trial « TFJV » (Distincte pour chaque catégorie) pour toutes les catégories avec un ordre de passage défini à l'avance (Noté sur le carton de pointage). Concernant les féminines, les catégories Poussines à Benjamines évoluent dans leurs catégories; seules les minimes et cadettes évoluent dans la catégorie inférieure.

Pédales plates obligatoires.

Article 1 : DÉFINITION

1.1 La Fédération Française de Cyclisme met en place un règlement VTT Trial TFJV. Celui-ci sera utilisé au niveau Régional

1.2 Le VTT Trial TFJV est assimilé aux Règles Techniques et de Sécurité du Trial Vtt. Il doit être pratiqué par des pilotes utilisant des vélos de type vtt équipés de roues 29 pouces 27.5 et 26 pouces. La compétition se commence et se termine avec le même vélo.

1.3 Tout compétiteur qui prend part à cette compétition est censé connaître le présent règlement. Il s'engage à se soumettre sans réserve à toutes ces prescriptions.

Article 2 : FORMAT DE COURSE

2.1 Le VTT Trial TFJV se dispute sur un circuit de 4 zones avec un seul passage par zone (le jury des commissaires pourra néanmoins moduler le temps global de course en fonction des contraintes).

Un pilote peut décider d'arrêter sa course à tout moment. Il devra rendre sa fiche de pointage à la Direction de Course. Le pilote sera classé avec les points acquis lors de ces passages.

2.2 Les reconnaissances à pied sont autorisées, accompagnées d'un cadre technique. Pendant la course, le pilote ne pourra plus entrer à pied dans la zone. Les parents, suiveurs ou accompagnateurs ne doivent en aucun cas s'ingérer dans la compétition et donner des conseils (positions) au concurrent engagé dans la zone. Le suiveur devra demander au commissaire l'autorisation de rentrer dans la zone pour assurer la sécurité du pilote, lors de passages difficiles.

Article 3 : ZONES

3.1 : Présentation

Le VTT Trial TFJV consiste à franchir des portes situées sur des zones de terrain, naturelles ou artificielles, faisant appel à des notions d'équilibre et de maîtrise du vélo. Ces zones sont constituées de différentes portes qui, une fois franchies, rapportent des points. Chaque zone comportera un maximum de 31 pts.

L'inter zone devra être d'une distance suffisante afin de permettre un bon déroulement de l'épreuve.

3.2 : Entrée de zone

Il est interdit de tenir le coureur par la selle afin de l'équilibrer avant le départ et à l'entrée de zone. On est entré et sorti de la zone dès que l'axe de la deuxième roue franchit la ligne de départ / arrivée.

3.3 : Portes

Les portes sont formées par des flèches disposées pointes à pointes. Elles ont 3 valeurs différentes :

- Flèches rouges** 10 points, 1 porte par zone (10 pts)
- Flèches bleues** 5 points, 3 portes par zone (15 pts)
- Flèches vertes** 3 points, 2 portes par zone (6 pts)

Les portes sont numérotées et le pilote doit les passer dans l'ordre de numérotation et ne peut plus revenir en arrière. Par exemple une fois franchie la porte 4 il ne peut plus prendre la 1, la 2 ou la 3

De même il ne peut pas repasser une porte déjà franchie.

Les points portes sont acquis après chaque passage des 2 axes de roues dans le sens défini entre les deux pointes de flèches matérialisant ladite porte sans qu'il y ait eu appui.

3.4 : Temps imparti

Le pilote a 2 minutes pour parcourir la section. S'il dépasse ce temps, le pilote conserve les points des portes franchies dans les 2 minutes. Au coup de sifflet du commissaire, il doit quitter la section sans franchir d'autres portes et perd toutes ces bonifications.

Le commissaire de zone devra annoncer le 30" restante.

Article 4 : DÉCOMPTE DES POINTS

- Le pilote est libre de franchir les portes qu'il souhaite ou qu'il a choisies.

- A chaque passage d'une porte il marque les points de la porte franchie.

Les points de la porte sont acquis quand l'axe de la roue AV et l'axe de la roue AR **ont** passés entre les deux pointes de flèches matérialisant ladite porte dans le sens défini, sans appui.

Important : Si le pilote utilise un appui pour passer le vélo dans la porte alors que seul l'axe de roue AV a franchi la porte (pied d'assurage par exemple), les points de cette porte ne sont pas acquis.

S'il franchit l'obstacle (axe de roue AR ayant dépassé la porte) et qu'il utilise ensuite un appui, les points de la porte sont comptés.

- Pour que les points de la porte soient comptés il faut que le pilote et le vélo soient entièrement passés dans la porte. Tant que la porte n'est pas complètement franchie les « come-back » sont autorisés.



- Le pilote qui fait chuter une flèche avec son vélo ou avec son corps ou qui survole une flèche ne marque pas les points de cette porte mais peut continuer son évolution dans la zone. Il conserve également toutes ses bonifications

Article 5 : ARRÊT DU COMPTAGE DES POINTS

- Franchissement de la zone avec 5 appuis
- Passer une porte à l'envers
- Passer par-dessus, par-dessous, soulever ou déchirer les limites matérialisées de la zone. Les points de mesure sont les axes des roues et l'axe longitudinal du vélo.
- Poser les deux pieds en même temps sur le sol ou sur un obstacle.
- Tenir le vélo autrement que par le guidon lorsqu'il y a un appui.
- Roue avant en dehors du portique d'entrée. Lorsqu'après l'entrée dans la zone, l'axe de roue avant ressort du portique.
- Si un pied est à terre et que l'autre franchit l'axe longitudinal du vélo.
- Chute, parties du corps au-dessus des hanches en contact avec le sol ou assis au sol, ou assis sur un obstacle
- Appui de la main sur un obstacle ou sur le sol. La main est déterminée du poignet jusqu'à l'extrémité des doigts.
- Lorsque les portes et passages ne sont pas franchis dans le sens de vision des flèches ou dans l'ordre des numéros de portes.
- Dépassement du temps imparti.

Le pilote conserve les points acquis avant l'arrêt du comptage des points et doit stopper sa progression au coup de sifflet de l'arbitre puis sortir de la zone à pied.

Article 7 : INCIDENT MÉCANIQUE

En cas d'incident mécanique, bris de matériel, crevaison durant le passage sur les zones, le concurrent repart après réparation (assistance autorisée) à partir de l'endroit où a eu lieu l'incident. Cette réparation devra s'effectuer au plus tard 5 minutes après le passage du dernier coureur du groupe. .

Article 8 : APPUI PASSAGE PORTE

Appui = Partie du corps ou du cycle, excepté le pneu.

Le fait de toucher un arbre, un rocher ou un autre obstacle avec une partie du corps ou du cycle sans qu'il y ait arrêt de la progression ne donnera pas lieu à un échec sur la porte.

Par contre, si cet appui permet de retrouver un équilibre compromis, il sera pénalisé par un échec sur la porte concernée.

Article 9 : RUBALISE

Le concurrent peut pousser la rubalise. Le fait de casser ou de dépasser la rubalise est considéré comme un arrêt du comptage des points.

Le fait de passer l'axe de la roue avant ou arrière au-dessus d'une limite de zone sans toucher le sol est considéré comme une faute.

CLASSEMENT FINAL EPREUVE

Le vainqueur de l'épreuve par catégorie est celui qui aura le plus de points

En cas d'égalité entre 2 pilotes à la fin de la course, le départage est fait par rapport aux nombres de pénalités (celui qui a le moins de pénalités en 1^{er}) En cas de nouvelle égalité, les concurrents ex aequo recevront tous le même nombre de points.

LA DESCENTE (DH)

Ports des protections : en plus des protections de haut de corps habituelles (*casque intégral homologué CE jugulaire non amovible, protections dorsale, coudières, maillot manches longues et gants longs*) et afin d'éviter toute erreur d'interprétation, seront autorisés à prendre le départ les coureurs équipés de genouillères + tenue longue (pantalon, jambières) **ET** les coureurs équipés de short DH + genouillères + protège-tibias (couverture intégrale du tibia).

TRJV

2 descentes chronométrées, départ un pied au sol. Le meilleur des 2 temps est retenu pour le classement scratch final par catégorie.

Une descente de reconnaissance à vélo accompagnée si possible des éducateurs (avec les équipements de protection) est recommandé.

TIJV

2 descentes chronométrées, départ un pied au sol.

1 manche de placement

1 manche de classement

5/ Qualification TFJV 2020

L'ensemble des épreuves TRJV sont supports à la qualification des 24 pilotes de l'équipe (6 garçons – 2 filles dans les catégories benjamin-minime-cadet) au TFJV.

A l'issue de l'ensemble des TRJV et du TIJV, il est retenu pour chaque pilote :

- Les résultats en cross moins plus mauvais résultat (1 joker)
- Les résultats en DH moins plus mauvais résultat (1 joker),
- Les résultats en Trial moins plus mauvais résultat (1 joker),

Pour la catégorie cadet/cadette

L'épreuve des **Championnats de Bourgogne Franche-Comté Cross-country** constitue une **épreuve supplémentaire aux TRJV**. Les pilotes présents marquent des points selon leur classement scratch garçons-filles (150, 147, 144...) à l'issue de la course. Un abandon lors de la course entraîne le classement à la dernière place, et l'obtention des points « du dernier ».

Les points acquis à l'issue de ce Championnat viennent s'ajouter aux points acquis sur les épreuves de TRJV.

Présence obligatoire mais le joker peut être utilisé en cas de mauvais résultat (pour la sélection au TFJV).

7/ Divers :

Quitter la compétition sans prévenir les arbitres, mise hors course.

8/ plaques cadres :

L'organisateur devra utiliser le jeu de plaques fourni par la CR VTT. Il devra aussi remplir le fichier de suivi de ces plaques.

Série plaques par catégories :

De 1 à 99	Poussins
De 100 à 199	Pupilles
De 200 à 350	Benjamins
De 400 à 550	Minimes
De 600 à 750	Cadets
De 800 à 830	Cadettes

Chaque coureur se verra attribuer un numéro et une plaque pour la saison. Il devra la présenter impérativement à chaque inscription. Une participation de 3€ sera demandée lors de la remise de cette plaque.

Le coût de l'engagement pour les Minimes et Cadets est de 5€ (coût du reversement comité).

9-Stages

- A définir

Calendrier 2021

Janvier		Février		Mars		Avril		Mai		Juin		Juillet		Août		Septembre		Octobre		Novembre		Décembre	
1	V		1	L		1	L		1	S	annule		1	M		1	D		1	M		1	V
2	S		2	M		2	M		2	D	XCO BFC Pde Roide	4	V	CDF	2	V	2	L	2	J		2	S
3	D		3	M		3	M		3	S	annule	3	L	C1 GUERET	3	S	Coupe du monde LES GETS	3	M		3	V	
4	L		4	J		4	J		4	D	XCO Givry reporte	4	M	C1 GUERET	4	D	TNJV	4	M		4	S	
5	M		5	V		5	V		5	L	TRJV Pulsion Vtt	5	M	TRJV Dole	4	D	dh jeunes Autun	5	J		5	D	
6	M		6	S		6	S		6	M	annule	6	J	La serre ACDTR	4	D	xco Uchisy	6	V		6	L	
7	J		7	D		7	D		7	M	XCO Uchisy	7	M		7	M		7	M		7	M	
8	V		8	L		8	L		8	J	reporte 4 juillet	8	J		8	J		8	D		8	M	
9	S		9	M		9	M		9	V	REPORTE	9	D	TRJV Morbier	9	M	Championnats de France	9	L		9	J	
10	D		10	M		10	M		10	S	C1 GUERET	10	L		10	J		10	M		10	V	
11	L		11	J		11	J		11	D	Enduro Mandeuze	11	M		11	V		11	M		11	S	
12	M		12	V		12	V		12	L	annule	12	M		12	S		12	J		12	D	
13	M		13	S		13	S		13	M	reportée	13	M	XCO Chpt B/FC VTT Massif Jura	13	M		13	L		13	M	
14	J		14	D		14	D		14	V	MARSEILLE	14	M		14	L		14	M		14	J	
15	V		15	L		15	L		15	S	reporte	15	S		15	M		15	D		15	M	
16	S		16	M		16	M		16	V	annulé	16	D	XCO ACDTR	16	M		16	L		16	J	
17	D		17	M		17	M		17	V	XCO CREUSOT	17	L		17	J		17	M		17	V	
18	L		18	J		18	J		18	D	TRJV Orgelet	18	M		18	V		18	M		18	S	
19	M		19	V		19	V		19	L	annule	19	M	TRJV Giromagny	19	L		19	J		19	D	
20	M		20	S		20	S		20	M		20	J	TRJV Giromagny	20	M		20	V	CDF	19	D	
21	J		21	D		21	D		21	M	TRJV Blanot	21	M		21	M		21	S	C1	21	M	
22	V		22	L		22	L		22	J	annule	22	J		22	M		22	D	Les menuires	22	M	
23	S		23	M		23	M		23	V	reporte	23	D	XCO Beaucourt	23	M		23	L		23	J	
24	D		24	M		24	M		24	S	C1 JEUMONT	24	L		24	J		24	M		24	V	
25	L		25	J		25	J		25	D	Enduro du lion	25	M		25	V		25	M		25	S	
26	M		26	V		26	V		26	L	reporté	26	M		26	S		26	D	HC	26	L	
27	M		27	S		27	S		27	M		27	J	LONS LE SAUNIER	27	M		27	V		27	L	
28	J		28	D		28	D		28	M	XCO Vesoul VTT	28	M		28	L		28	S		28	M	
29	V		29	L		29	L		29	J	REPORTE	29	J		29	M		29	D	Enduro Giro	29	M	
30	S		30	M		30	M		30	V		30	D	USSEL	30	M		30	V		30	J	
31	D		31	M		31	M		31	L		31	L		31	M		31	D	XCO ACDTR	30	J	